MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 23.11.2026

ARRETE N° 2026-055

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu les demandes d'EDF, de l'entreprise BACCELINI et RETC pour des travaux de requalification de voirie au lieu-dit « Brindigaccia »-20110 PROPRIANO.

ARRETE

- **Article 1er : L'arrêté N° 2026-054 est modifié en ce sens : en raison des travaux entrepris par EDF AJACCIO sis : lieu-dit « Brindigaccia »-20110 PROPRIANO, la circulation sera interdite à compter de ce jour lundi 23 novembre 2026 pour une semaine, sauf pour les riverains et les véhicules d'urgence.**
A compter du lundi 30 novembre 2026 la circulation sur cette voie sera réouverte pour tous sous un format alterné et réglementé.

- **Article 2 :** En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, **la plus extrême attention** est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique et pour la limitation de vitesse éventuelle.
Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.
La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumé.

Le Maire

MAIRIE DE PROPRIANO
CORSE DU SUD

Paul-Marie BARTOLI